

Chapitre 7. L'épreuve synthèse de programme

Si je devais passer une épreuve synthèse...¹

La transparence

- Je voudrais savoir d'abord ce qu'est une épreuve synthèse, à quoi elle sert : s'agit-il de vérifier ma capacité de synthèse, de me donner l'occasion de faire la synthèse ou d'autre chose?
- Je voudrais être informé des objets évalués, des modalités d'évaluation, de l'importance relative des différents éléments, dès le début du programme.
- Il faudrait que je sois informé des modalités de l'épreuve, des conséquences d'un échec à l'une des parties de celle-ci, des conditions de reprise.
- On devrait m'indiquer à l'avance ce qui sera évalué ainsi que les enjeux de l'épreuve.
- Je voudrais savoir au point de départ — au début du programme — quels seront les objets de l'épreuve et qu'on me les rappelle à quelques occasions au fil du programme.

N.D.L.R.

Nous présentons ici quelques réflexions spontanées d'enseignantes et d'enseignants sur l'épreuve synthèse de programme. Elles ont été recueillies par Cécile D'Amour à l'occasion d'une dizaine d'activités de perfectionnement; les participantes et les participants devaient identifier, en quelques minutes, les caractéristiques d'une épreuve synthèse qui viendrait attester les apprentissages à la fin d'un programme qu'ils auraient suivi.

Les liens avec les objectifs d'apprentissage et la formation dispensée

- Il faudrait que l'épreuve de fin de programme ne constitue pas une surprise déloyale ; il faudrait éviter que l'évaluation des apprentissages faite dans les cours m'ait permis de me rendre jusqu'à l'épreuve de fin de programme alors que je n'étais pas suffisamment solide et qu'on aurait dû me le signaler auparavant.
- L'épreuve devrait se situer dans la suite logique de la formation, elle devrait être cohérente avec la formation, tant dans les « contenus » que dans les types de tâches.
- Il faudrait qu'il y ait des liens, une parenté d'esprit, entre les cours, l'évaluation dans les cours et l'épreuve synthèse de programme ; que tout cela soit articulé pour mener progressivement à une intégration.
- L'ensemble du programme devrait être pris en considération; il faudrait retrouver dans l'épreuve le même genre d'équilibre des disciplines qu'on trouve dans le programme.
- Il faudrait que j'aie eu, depuis le début du programme, l'occasion d'expérimenter des activités qui m'auraient permis d'intégrer mes apprentissages.

Les objets de l'évaluation

- Il devrait s'agir d'une épreuve générale, englobante, pas « pointue », qui viendrait vérifier la maîtrise des acquis essentiels.
- Je ne voudrais pas que ce soit une épreuve d'érudition.
- J'aimerais que ce soit l'occasion pour moi de démontrer mon autonomie et ma rigueur, notamment l'autonomie dans l'apprentissage. En sortant d'un programme préuniversitaire, par exemple, je devrais savoir me débrouiller pour faire par moi-même des apprentissages nouveaux.

¹ *Pédagogie collégiale*, octobre 1996, vol. 10, n° 1.

- Il faudrait que l'épreuve porte sur des objets multidimensionnels, qu'on y fasse appel à plusieurs compétences.
- Je voudrais que l'épreuve s'intéresse au jugement que je porte sur ce que je fais, qu'elle permette de juger de mon sens critique.

Les moyens d'évaluation

- On pourrait penser à des études de cas, à des mises en situation.
- Il faudrait que l'épreuve comporte plusieurs volets, pour tenir compte de l'ampleur et de la diversité de ce qui doit être évalué. Ces volets pourraient se distinguer par la nature des tâches et par le moment où on les « passe ».
- Même pour la formation préuniversitaire, il faudrait que les tâches données dans l'épreuve fassent le lien avec des situations réelles.
- J'aimerais que l'épreuve ait une forme autre que l'examen écrit en temps limité.
- Il faudrait que plusieurs types de productions ou de démarches de ma part soient considérés, que plusieurs angles d'observation soient utilisés.
- Je souhaiterais que le type de tâches et les conditions dans lesquelles se réalisera l'épreuve soient authentiques par rapport aux situations que je rencontrerai dans mon exercice professionnel. Par exemple, le recours au travail en équipe.

Un défi intéressant, stimulant

- La première chose que je voudrais, c'est que cela ne s'appelle pas « une épreuve ».
- Je voudrais que cette épreuve me soit présentée comme un défi à relever plutôt que comme une obligation, qu'elle constitue une activité intéressante, enrichissante.
- Je voudrais sentir que c'est une évaluation « réelle », pas une évaluation bidon; sentir que les professeurs y croient (que l'opération a un sens dans le programme, qu'elle ne fait pas que répondre à une commande du ministère).
- J'aimerais qu'il y ait une certaine place laissée à l'expression personnelle.

Le niveau de difficulté et d'exigences

- Il faudrait que le niveau de difficulté de l'épreuve que j'affronterai soit comparable à celui des autres épreuves menant au même diplôme.
- Il faudrait que les professeurs qui enseignent au programme soient capables de réussir l'épreuve; on ne peut exiger de moi plus que ce que les professeurs du programme sont capables de faire.
- On devrait s'assurer que le niveau d'exigences est approprié : que la réussite soit bien associée à des exigences minimales pour avoir accès au marché du travail.

Le moment de l'épreuve synthèse de programme

- Je voudrais que l'épreuve ait vraiment lieu à la fin du programme parce que, jusque-là, je suis encore en train d'apprendre, mais l'épreuve pourrait tout de même s'étaler sur une certaine période de temps (quelques jours, une ou deux semaines).
- Je voudrais que l'épreuve se situe directement au terme du programme, sans délai.
- Il faudrait que cela n'empiète pas trop sur mon temps de vacances.

Nombre de ces réflexions conservent toujours leur actualité. Il serait intéressant de les valider après quelques années d'expérience, dans le réseau collégial, dans la mise en œuvre de l'épreuve synthèse de programme.

Pour aborder ce chapitre, nous allons rappeler quelques concepts et procédures de base illustrés de quelques exemples d'instruments utilisés.

L'intérêt d'aborder ce thème maintenant réside beaucoup dans l'analyse qualitative des épreuves synthèses de programme. C'est pourquoi nous y joignons trois grilles servant à valider les pratiques d'évaluation des apprentissages à l'échelle du programme et qui serviront de matériel pédagogique pour l'activité d'animation.

Sommaire de ce chapitre :

Activité 7 : **Évaluer une épreuve synthèse de programme**

Instruments :

- Instrument 7.A : Une définition de l'épreuve synthèse de programme
- Instrument 7.B : Les objets à évaluer : les apprentissages essentiels
Le profil de sortie
Ce qui est évalué est enseigné
La grille de partage des responsabilités d'enseignement
- Instrument 7.C : Une bonne épreuve synthèse de programme :
Les conditions
La préparation des élèves tout au long du programme
Le choix du type d'épreuve d'évaluation
Exemple d'épreuve synthèse de programme
- Instrument 7.D : Trois grilles pour l'évaluation ou l'autoévaluation d'une épreuve synthèse de programme

Document :

- Document 7.A : L'évaluation des apprentissages au collégial : du cours au programme
- Document complémentaire 5 : « L'évaluation des apprentissages au collégial : du cours au programme »

Activité 7

Évaluer une épreuve synthèse de programme

Titre	Évaluer une épreuve synthèse de programme
Objectifs	<p>Redéfinir l'épreuve synthèse de programme.</p> <p>Valider le choix des instruments utilisés.</p> <p>Évaluer une épreuve synthèse.</p> <p>Réfléchir sur les pratiques actuelles de l'évaluation à l'échelle du programme.</p>
Description	<p>La mise en œuvre d'une épreuve synthèse de programme est une activité complexe menée dans une perspective d'approche programme. C'est une occasion de jeter un regard critique sur ses pratiques d'évaluation par l'analyse des composantes d'une épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Les données relatives au programme : les apprentissages essentiels par le profil de sortie et la grille de partage des responsabilités d'enseignement. — Les données relatives à l'épreuve d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ○ le respect de la nature particulière de l'épreuve synthèse, ○ la cohérence de l'évaluation et de la formation, ○ l'évaluation critériée de qualité, ○ la justesse du jugement d'évaluation par la validité du dispositif d'évaluation et par la pertinence et la rigueur du processus d'élaboration du jugement, ○ la stabilité du jugement d'évaluation et des résultats d'un élève à l'autre et d'une version à l'autre, ○ les exigences touchant la relation de l'élève à l'épreuve synthèse, ○ les modalités administratives de mise en œuvre.
Déroulement	<p>A. Préalable : demander aux participants d'apporter une épreuve synthèse de leur programme.</p> <p>B. Mise en commun et échange sur la définition de l'épreuve synthèse de programme. Est-ce que la perception de cette exigence de programme a évolué depuis sa mise en œuvre? (Instrument 7.A).</p> <p>C. En petites équipes de travail, évaluer la nature, la pertinence et la rigueur des instruments utilisés pour la collecte des données relatives au programme : le profil de sortie et la grille de partage des responsabilités d'enseignement (Instrument 7.B).</p> <p>D. Choisir une épreuve synthèse de programme fournie par un participant. Une seule épreuve synthèse par équipe de travail. En équipe de 4 à 6 personnes, procéder à l'évaluation de cette épreuve à l'aide des trois grilles d'évaluation (Instrument 7.D)</p>

	E. Conclure par la réflexion et l'analyse des pratiques réelles expérimentées dans les programmes où enseignent les participants. Analyse des difficultés rencontrées et des plaisirs partagés.
Rôles de l'animateur	Bien s'approprier le contenu des trois grilles d'évaluation. Susciter un climat favorable à la réflexion. Susciter le questionnement. Favoriser les interactions entre les participants. Procéder à la fin de la rencontre à une mise en commun de la validation de leurs pratiques d'évaluation.
Rôles des participants	Exprimer ouvertement leur analyse des pratiques d'évaluation. Favoriser les interactions avec les autres participants. Valider leur cadre de référence.
Matériel pédagogique	Instrument 7.A : Une définition de l'épreuve synthèse de programme Instrument 7.B : Les objets à évaluer : les apprentissages essentiels Le profil de sortie Ce qui est évalué est enseigné La grille de partage des responsabilités d'enseignement Instrument 7.C : Une bonne épreuve synthèse de programme : Les conditions La préparation des élèves tout au long du programme Le choix du type d'épreuve d'évaluation Exemple d'épreuve synthèse de programme Instrument 7.D : Trois grilles pour l'évaluation ou l'autoévaluation d'une épreuve synthèse de programme
Documents d'appui	Consulter les documents du chapitre 6 dont les données demeurent valides pour l'épreuve synthèse de programme. Jeter un regard particulier sur les documents traitant de l'évaluation authentique.
Document complémentaire	Document complémentaire 5 : « L'évaluation des apprentissages au collégial : du cours au programme »
Durée approximative	Minimum : 3 heures

Instrument 7 A

Une définition de l'épreuve synthèse de programme²

L'épreuve synthèse de programme (ESP) est une activité d'évaluation sommative qui a pour fonction d'attester, au terme du programme, le niveau de développement des compétences terminales, en tant que résultat de l'intégration, par l'élève, des apprentissages essentiels réalisés dans le programme d'études.

Pour une meilleure compréhension, reprenons chacun des éléments de cette définition. L'épreuve synthèse de programme est :

- **une activité d'évaluation** Élaborer une ESP, ce n'est pas seulement choisir ou construire un instrument, c'est aussi concevoir une activité d'évaluation avec tout ce que cela exige : prévoir et effectuer les tâches indiquées pour l'élaboration de l'épreuve, mettre en place des modalités d'information et de préparation des candidats, élaborer des modalités de recours et de reprise, choisir, former et encadrer les évaluateurs, mettre en place un processus de retour critique sur l'épreuve, d'ajustement et d'élaboration des épreuves subséquentes, etc.

- **d'évaluation sommative qui a pour fonction d'attester** Elle est un élément de la sanction des études, ayant donc pour fonction d'attester l'atteinte, par un élève, de résultats d'apprentissage en référence aux apprentissages visés par le programme.

Une évaluation à interprétation critériée est alors indiquée. Elle permet d'attester le résultat des apprentissages par comparaison avec le résultat attendu et non en comparant les élèves entre eux. Cela suppose qu'on a établi et communiqué aux élèves dès le départ les exigences minimales à cet égard.

- **au terme du programme** Si l'ESP doit attester les résultats de la formation acquise dans le programme, il est logique et juste qu'elle prenne place à la fin de la formation de l'élève et que le jugement d'évaluation soit rendu à son terme, c'est-à-dire lorsque l'élève a eu l'occasion de réaliser tous les apprentissages essentiels.

- **le niveau de développement** Tant pour l'élève que pour les formateurs et les personnes du milieu d'accueil (marché du travail ou université), il est utile que l'ESP établisse le niveau de développement des compétences résultant de l'intégration des apprentissages faits dans le programme, et ce, plus finement qu'un simple constat « succès/échec ».

² Adaptation de : Cécile D'Amour. *L'évaluation des apprentissages au collégial : du cours au programme*, Fascicule III-IV, 2^e volet, « Avenues quant au comment faire », Performa collégial, Doc. E.4.3, janvier 1997.

- **des compétences terminales** Les compétences terminales d'un programme intègrent l'ensemble des compétences développées par le programme à travers les cours. En ce sens, elles sont nécessairement complexes.
C'est à partir des différents apprentissages réalisés (différents types de connaissances) et de leur intégration que l'élève a la capacité d'agir dans les situations variées qu'il rencontrera au terme de sa formation, sur le marché du travail ou à l'université.
- **en tant que résultat de l'intégration** Le terme *intégration* est pris ici dans un sens très large, englobant à la fois ce qui est de l'ordre de l'*intégration des acquis à un système propre à l'élève* : rétention, mise en relation, organisation, appropriation personnelle, conscience de ses acquis, de la portée et des limites de ceux-ci, conscience de ses faiblesses, développement d'une conception et de valeurs personnelles liées aux futurs domaines d'intervention, et ce qui est de l'ordre de l'*intégration des acquis à sa pratique* (discours ou action). Il ne s'agit donc plus de réévaluer les apprentissages faits à l'échelle de chacun des cours, mais plutôt leur intégration.
- **par l'élève** Cela implique qu'il s'agit minimalement de s'assurer que le jugement rendu se rapporte bien aux résultats d'apprentissage d'un élève en particulier, et cela, même si certaines tâches accomplies dans le cadre de l'épreuve ont pu être réalisées en équipe.
Par ailleurs, à supposer que les objectifs de formation et l'enseignement reçu soient exactement les mêmes pour tous les élèves, chacun réalisera sa propre intégration. Tout en portant sur les compétences terminales que tous les élèves d'un même programme doivent avoir développées, l'ESP doit laisser place à l'expression du caractère nécessairement personnel du résultat de formation de chaque élève.
- **des apprentissages essentiels réalisés dans le programme** Comme tout programme d'études comporte deux composantes, à savoir la formation spécifique et la formation générale, la maîtrise des compétences ou des objectifs intégrateurs devraient témoigner de l'intégration d'apprentissages réalisés dans les deux composantes de tout programme d'études.

Instrument 7.B

Les objets à évaluer : les apprentissages essentiels Le profil de sortie

Ce que l'on cherche à évaluer dans l'ESP, c'est le résultat de l'intégration des apprentissages. Il ne s'agit plus d'évaluer ce qui l'a déjà été dans chaque cours, pas plus qu'il ne s'agit d'évaluer tout ce qui a été visé à travers le programme. Pour cerner les objets sur lesquels portera l'ESP, il faut déterminer les apprentissages essentiels.

Les apprentissages essentiels

Les apprentissages essentiels sont des apprentissages suffisamment fondamentaux pour en faire une attestation officielle au terme du programme. Il s'agit d'apprentissages complexes et multidimensionnels qui se sont construits tout au long de la formation par l'intégration continue des apprentissages réalisés dans différents cours. Ils renvoient aux résultats globaux attendus au terme de la formation et aux savoirs les plus fondamentaux et les plus déterminants d'une action efficace sur le marché du travail ou à l'université.

Le profil de sortie contient les apprentissages essentiels d'un programme

Le profil de sortie doit correspondre au *niveau de compétence* qu'on est en droit d'attendre d'un technicien débutant sur le marché du travail ou d'un diplômé qui entreprend des études universitaires. Ce niveau de compétence constitue l'*objet* sur lequel porte l'ESP.

Le regroupement de ces apprentissages en différentes dimensions

La perspective de la formation fondamentale fournit un cadre de référence privilégié pour exprimer les apprentissages essentiels et les regrouper selon diverses dimensions. La prise en compte de la formation fondamentale devrait s'effectuer autour de cinq paramètres :

- un profil de sortie conçu dans la perspective des apprentissages essentiels et non des matières essentielles;
- ces apprentissages essentiels peuvent être génériques et transdisciplinaires;
- ces apprentissages essentiels sont liés à l'apport spécifique original de chaque discipline dans ce qu'elle offre de fondamental et d'essentiel en matière de concepts, de méthodes, de démarches et de repères historiques;
- ces apprentissages doivent permettre le développement continu de la personne; et enfin,
- ces apprentissages doivent favoriser l'intégration sociale dynamique de la personne.

La formation fondamentale s'exprime par les deux axes suivants :

- un champ *transdisciplinaire* (axe 1) : buts de formation, attitudes, méthodes de travail, habiletés intellectuelles, habiletés de communication orale et écrite;
- un champ *disciplinaire* (axe 2) : les concepts et méthodes des diverses disciplines du programme.

Ce qu'est le profil de sortie

Le profil de sortie contient les **cibles de la formation** qui doivent être explicitées en fonction d'un programme d'études donné **dans un plan de formation**.

Types de cibles de formation :

- les intentions éducatives en formation générale
- les intentions éducatives en formation spécifique
- les objectifs généraux de programme
- les buts généraux de formation en formation technique
- les objectifs et les standards déterminés par le ministère
- la formation fondamentale
- des attitudes ou des habiletés professionnelles socioaffectives
- les éléments de formation d'un projet éducatif d'établissement
- les orientations institutionnelles en matière de formation fondamentale

Pourquoi faire un profil de sortie?

Le profil de sortie est un plan de formation qui, essentiellement, répond à la question : *quelle personne voulons-nous former?*

Il permet :

- de définir explicitement les **cibles** de formation dans un programme d'études donné;
- d'établir les **liens** entre les différents cours d'une même discipline et entre les différentes disciplines d'un même programme;
- de se centrer sur l'**essentiel** en fonction des cibles de formation;
- de faciliter l'**intégration** des apprentissages;
- d'identifier l'**apport** de chaque cours au profil du diplômé;
- de définir ce qui sera **enseigné explicitement** et de départager les responsabilités quant à l'enseignement (dans quels cours seront enseignés les énoncés du profil de sortie?).

Un profil de sortie contient :

- **un champ transdisciplinaire (axe 1 de la formation fondamentale) :**
 - méthodes de travail (ex. : prendre des notes, travailler en équipe, gérer son temps)
 - techniques d'étude (ex. : schématisation, résumé)
 - habiletés intellectuelles (ex. : analyser, synthétiser, déduire, interpréter) et processus intellectuels (résolution de problèmes, prise de décisions)
 - habiletés de communication orale et écrite
- **un champ disciplinaire (axe 2 de la formation fondamentale) :**
 - les savoirs essentiels : concepts et méthodes disciplinaires de chaque cours du programme

Ce qui est retenu dans le profil de sortie :

- est jugé essentiel
- est jugé comme n'étant pas acquis ou complètement acquis (c'est pourquoi il est objet d'apprentissage)
- fait l'objet d'un enseignement explicite

De plus, ce qui est retenu doit être objet :

- de planification
- d'enseignement
- d'évaluation des apprentissages

Envisager les épreuves synthèses de programme, et plus largement les programmes d'études eux-mêmes dans leur ensemble sous l'angle des profils de sortie, oblige à prendre en compte la nécessaire intégration des apprentissages, la formation fondamentale ou le développement de la personne et l'approche programme.

Profil de sortie : programme d'études : Arts plastiques (500.04)

Formation fondamentale						
Axe 1 : Aspect transdisciplinaire (développement de la personne)					Axe 2 : Aspect disciplinaire (assises, concepts et méthodes)	
Objectifs intégrateurs	Attitudes personnelles	Techniques et méthodes d'étude	Habilités et processus intellectuels	Communication orale et écrite	Concepts, principes, théories	Connaissances procédurales
— Produire de la signification visuelle et artistique.	1.1 Manifeste une curiosité intellectuelle et une ouverture d'esprit.	2.1 Sait se fixer des objectifs d'étude et de recherche.	3.1 Démonstre un esprit d'observation et d'analyse.	4.1 Rédige des communications écrites qui respectent les règles propres à la structuration d'un texte et applique correctement l'orthographe, les règles de grammaire et de syntaxe.	5.1 Discerne les qualités visuelles du monde sensible et comprend le rôle interactif qu'elles assument en tant que fondement de la signification visuelle.	6.1 Met en relation les éléments formels, structuraux et sémantiques interagissant dans le langage visuel et artistique.
— Utiliser les éléments et les modes d'organisation du langage visuel.	1.2 S'intéresse aux diverses formes de l'expression artistique.	2.2 Utilise des stratégies de lecture et d'écoute permettant de dégager les informations pertinentes contenues dans les sources documentaires consultées.	3.2 Sait faire des synthèses.	4.2 Communique oralement en utilisant la terminologie appropriée et les règles propres à ce mode de communication.	5.2 Produit des signes plastiques à partir d'une observation et d'une synthèse des qualités visuelles du monde sensible.	6.2 Choisit et conçoit des méthodes de travail et de recherche artistique selon son propre processus de création.
— Exercer sa créativité.	1.3 Fait appel à l'audace, à l'esprit ludique et à son imagination.	2.3 Prend des notes de façon claire et ordonnée.	3.3 Est en mesure d'expliquer un phénomène artistique.	4.3 Fait usage de sources documentaires variées en langue anglaise.	5.3 Met à contribution ses perceptions sensorielles dans ses productions.	6.3 Planifie les étapes de réalisation technique de ses productions visuelles et artistiques.
— Concevoir et réaliser des images fixes et en mouvement sous des formes diverses et variées.	1.4 Démonstre de l'engagement dans sa démarche.	2.4 Repère, organise, interprète et réutilise de l'information provenant de sources variées.	3.4 Critique et argumente avec rigueur.	4.4 Utilise les outils informatiques pour le traitement de ses textes.	5.4 Identifie les éléments du langage visuel.	6.4 Utilise des outils, matériaux, techniques et technologies variées en exploitant leurs spécificités et leurs contraintes particulières.

Formation fondamentale (suite)

Axe 1 : Aspect transdisciplinaire (développement de la personne)					Axe 2 : Aspect disciplinaire (assises, concepts et méthodes)	
Objectifs intégrateurs	Attitudes personnelles	Techniques et méthodes d'étude	Habiletés et processus intellectuels	Communication orale et écrite	Concepts, principes, théories	Connaissances procédurales
— Établir des liens entre l'objet d'analyse, la matière, l'outil et les procédés techniques.	1.5 Accomplit ses tâches d'une façon autonome et fait preuve d'initiative.	2.5 Applique une méthodologie du travail intellectuel.	3.5 Dégage des problématiques.		5.5 Distingue les modes d'organisation du langage visuel.	6.5 Applique un modèle d'analyse en histoire de l'art.
— Analyser, expliquer et critiquer des productions artistiques diverses du domaine des arts visuels.	1.6 Agit avec discipline, rigueur et persévérance.	2.6 Gère son temps et son stress de manière efficace.	3.6 Démonstre sa capacité à faire des choix.		5.6 Connaît les principales conceptions théoriques de la couleur.	6.6 Communique oralement ou par écrit sur le processus de production de ses images et sur leur signification.
— Prendre conscience des enjeux individuels, sociaux, politiques et historiques de la création artistique.	1.7 Fait preuve d'éthique.	2.7 Utilise des techniques de travail d'équipe.	3.7 Résout des problèmes spécifiques en mettant en relation des connaissances de domaines différents.		5.7 Reconnaît les spécificités des différentes formes artistiques.	6.7 Accomplit les principales tâches liées à l'organisation d'une exposition des travaux.

Ce qui est évalué est enseigné

La grille de partage des responsabilités d'enseignement

Une fois définis les apprentissages essentiels et les indicateurs d'apprentissage servant à l'évaluation sommative, il est nécessaire de s'assurer que ce qui est évalué est effectivement enseigné. Comme il est affirmé dans la définition du profil de sortie, ce sont les apprentissages essentiels qui sont retenus et ces objets d'apprentissage doivent faire partie de la planification de l'enseignement, du contenu d'enseignement et de l'évaluation des apprentissages.

Ces diverses cibles d'apprentissage doivent faire l'objet d'enseignement explicite et la grille de partage des responsabilités d'enseignement en fournit l'assurance et établit la progression des apprentissages tout au long du programme. Elle met en évidence ce qui est enseigné, dans quel cours ce sera enseigné et précise le type d'enseignement, soit l'enseignement explicite, l'enseignement de type « application », l'enseignement de type « transfert ».

Enseignement explicite (E) :

Enseignement direct des connaissances, habiletés ou attitudes à la suite d'un travail de planification d'enseignement définissant les activités pédagogiques, la structuration et la mise en séquences du contenu, et l'évaluation de ces savoirs enseignés.

Enseignement de type « application » (A) :

Mise en pratique des méthodes et des techniques enseignées au cours de l'enseignement explicite. On demande à l'élève d'appliquer ce qui lui a été enseigné précédemment.

Il sera probablement nécessaire de revenir sur les différentes étapes de l'enseignement explicite soit pour faire un rappel des apprentissages soit pour donner une rétroaction à l'élève.

Enseignement de type « transfert » (T) :

On réutilise des connaissances, habiletés et attitudes, déjà enseignées, dans un autre contexte ou dans un contexte plus large. Le transfert est la capacité de mettre en œuvre des savoirs ou des savoir-faire dans des situations différentes de celles qui prévalaient au moment d'un apprentissage antérieur.

Dans les pages suivantes, on retrouvera un exemple d'une grille de partage des responsabilités d'enseignement.

Instrument 7.C

Une bonne épreuve synthèse de programme?

« Une épreuve synthèse qui puisse attester du développement des compétences visées par un programme d'études doit nécessairement dépasser le cumul ou le résumé des apprentissages tels qu'ils se sont présentés en cours d'apprentissage. Se situant au terme du programme, elle doit également viser la vérification de l'effet de l'ensemble de la formation sur l'individu sous l'angle du niveau de compétence atteint. Pour cela, l'épreuve synthèse doit vérifier si les compétences définies pour le programme ont été développées.

L'épreuve synthèse ne peut être construite sur la base des différentes choses apprises, être constituée comme la somme des choses importantes que l'élève aurait dû retenir. Elle doit être construite à partir des compétences visées par le programme de formation dans son ensemble et interprétée à l'aide des standards définissant le niveau de compétence attendu. L'épreuve n'est pas une synthèse, un condensé de tout ce qui a été appris. S'il en était ainsi, on ne pourrait déterminer le niveau de compétence développée grâce aux apprentissages cumulés.

Cette épreuve ne peut donc être un résumé des petites choses apprises. Elle doit porter sur la capacité de faire face à une ou des situations relativement complexes. Ces situations sont déterminées par ce qui est exigé d'un débutant au travail ou d'un débutant dans les études universitaires. Elles doivent permettre de vérifier l'effet tant de la formation spécifique que de la formation générale. En effet, les compétences développées en formation générale détermineront, par exemple, l'usage dans la situation choisie de documents en anglais, la difficulté des raisonnements à effectuer pour dégager la problématique, la qualité des textes à produire... La situation-problème est donc choisie en fonction de sa capacité d'exiger l'expression la plus représentative possible des compétences et éléments de compétences développés par l'ensemble du programme de formation.

On peut dire que les compétences développées par la formation spécifique s'exprimeront plus explicitement dans les tâches à accomplir et les compétences développées par la formation générale s'exprimeront davantage dans la capacité d'exploiter la situation-problème fournie. Toutes les compétences sont cependant nécessaires à la résolution du problème implicitement présent dans la situation choisie. Il s'agit essentiellement, pour qu'elle soit valide, que l'épreuve synthèse permette l'observation des capacités de résolution de problèmes relativement complexes. Pour cela, les épreuves doivent :

- proposer des situations problèmes proches de situations réelles;
- fournir des situations représentatives de celles qui seront rencontrées par des débutantes et des débutants;
- permettre un jugement sur le niveau de compétence atteint.

En fait, une bonne épreuve synthèse ne saurait être la collection d'éléments appartenant à des épreuves antérieures, à des niveaux inférieurs d'apprentissage. Ces derniers ont déjà fait l'objet d'évaluation. Ce n'est pas un résumé des évaluations de l'apprentissage qui ont été faites. C'est l'évaluation d'un niveau supérieur des effets de l'apprentissage. L'épreuve synthèse doit permettre l'observation des performances des élèves dans chacun des éléments constitutifs de la résolution de problèmes.

Pour cela, la tâche doit être :

- relativement complexe;
- décidément nouvelle;
- sûrement représentative des situations qui attendent la diplômée ou le diplômé;
- suffisamment problématique pour constituer un témoin valide des compétences développées par le programme.

Imaginer une stratégie d'évaluation non des apprentissages, mais du développement des compétences, voilà ce qu'exige de nous le fait de devoir mettre en œuvre une épreuve synthèse. Comme dans le cas de l'évaluation des apprentissages, il faudra distinguer situation d'apprentissage et situation d'évaluation. Bien souvent, on se dit que la situation la plus complexe qu'a à affronter un élève, c'est, par exemple, un stage. C'est possible, mais pour que nous disposions d'une épreuve valide, d'une part, il faut que les situations qui seront l'occasion de notre observation soient vraiment représentatives des situations réelles et, d'autre part, il faut que les apprentissages aient effectivement rendu possible le développement des compétences attendues préalablement à l'épreuve. Il faut se rappeler qu'il s'agit d'une épreuve, d'une tâche que l'élève a à accomplir, qui donne l'occasion d'observer et de qualifier des compétences précises. Cette tâche ne doit pas être prédéterminée, mais doit être élaborée par l'élève en fonction des problèmes qui lui sont présentés. »³

La préparation des élèves tout au long du programme

L'évaluation des apprentissages, comme les autres interventions de formation, est conçue et menée dans une perspective programme. Les modalités d'évaluation présentent, entre les divers cours, une cohérence et un arrimage qui incitent les élèves à concentrer leurs efforts sur l'apprentissage, qui les aident à intégrer les apprentissages plutôt que de les compartimenter.

Ces modalités d'évaluation sont conçues en tenant compte du niveau de développement des élèves, niveau qui augmente à mesure que les élèves avancent dans le programme; elles contribuent au maximum au développement de leurs habiletés d'autoévaluation et de métacognition. À l'échelle de chacun des cours, les activités d'évaluation contribuent à soutenir l'apprentissage, de telle sorte que le cours apporte effectivement à la formation la contribution qu'il est censé apporter, et que les apprentissages effectués au fil des cours s'intègrent le mieux possible les uns aux autres. Les résultats de l'évaluation sommative menée dans chaque cours traduisent avec justesse le degré de *maîtrise des acquis* atteint par chaque élève, de telle sorte que, dans les cours subséquents, on puisse compter sur une certaine base d'acquis. Les objectifs à l'atteinte desquels contribuent plusieurs cours font l'objet d'une attention particulière : il faut penser l'évaluation formative et sommative sur l'ensemble de ces cours de façon à contribuer au mieux à l'atteinte de ces objectifs.

Bref, *l'ensemble des interventions d'évaluation apportent, à leur façon, une contribution à l'intégration des apprentissages tout au long du programme.* À la fin du programme, l'épreuve synthèse pourra alors venir attester officiellement l'état des apprentissages essentiels et leur intégration au terme du cheminement d'apprentissage de chaque élève. Comme le disait Jacques Laliberté (1995) :

³ Extrait de Michel Saint-Onge. *Pour une épreuve synthèse de programme utile*, Les cahiers du Renouveau, cahier n° 3, Collège Montmorency.

« L'épreuve synthèse permettra aux élèves de démontrer leur capacité d'intégrer et de transférer leur apprentissage dans la mesure où elle constituera l'étape la plus élaborée et la plus englobante d'un cheminement à l'intérieur du programme où on leur aura fourni de multiples occasions, dans des contextes variés, de développer et de faire la démonstration de ces capacités. »

Le choix du type d'épreuve d'évaluation

L'ESP peut prendre diverses formes : projet de fin d'études, recherche, simulation, étude de cas, portfolio, résolution de problèmes complexes, production complexe, démonstration pratique, examen synthèse accompagné d'activités de mise en œuvre de ses connaissances, production d'une œuvre, etc.

En contexte d'évaluation de compétences, les tâches évaluatives sont généralement complexes et mobilisent plusieurs types de connaissances et de ressources. Elles ont un caractère authentique dans la mesure où le contexte de réalisation de ces tâches se rapproche de celui des milieux de vie, d'études supérieures ou de travail. Ces tâches doivent être élaborées pour susciter des « manifestations observables » des apprentissages réalisés par les élèves. Elles doivent également permettre de recueillir des données correspondant aux indicateurs et aux critères choisis.

L'élaboration d'une tâche évaluative complexe comprend généralement :

- une description de la situation initiale;
- des consignes se rapportant aux actions à réaliser;
- des précisions quant aux résultats attendus et aux modalités de présentation de ces résultats⁴.

Exemples de tâches complexes que nous demandons aux élèves d'effectuer⁵ :

- Conception et production d'un plan (plan d'une recherche, plan d'intervention dans un domaine professionnel, etc.)
- Analyse, interprétation de résultats en fonction d'un contexte, à partir d'un cadre théorique, etc.
- Production d'une synthèse sur un thème, à partir de diverses sources
- Dans le cadre d'une recherche : élaboration de la problématique, conception de la méthodologie, collecte de données, traitement des données, interprétation des résultats, etc.
- Dans le cadre d'une intervention auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes : analyse de la situation, détermination de la problématique, planification d'une intervention, réalisation de l'intervention, utilisation de ressources techniques, évaluation des résultats de l'intervention
- Résolution de problèmes
- Évaluation d'une démarche ou d'une production dans un domaine donné, dans un champ d'activités
- Prestation publique (arts d'interprétation, sports, exposé, etc.)
- Composition, création

⁴ À titre d'exemple, pour l'élaboration d'une tâche complexe de type « situation-problème », se référer à la fiche présentée et aux exemples de situations-problèmes dans : Pôle de l'Est, *Processus de planification d'un cours centré sur le développement de compétence*, 1996, p. 91, p. 303-305.

⁵ Liste des tâches complexes généralement demandées aux élèves dans D'Amour *et al.*, *L'évaluation des apprentissages au collégial : du cours au programme*, Fascicule III-IV, 2^e volet-Doc. D.12b, 1997.

Dans une perspective de développement de compétences, le choix et l'élaboration des tâches évaluatives doivent respecter le plus possible les critères d'intégration, d'authenticité et de centration sur la compétence. À propos des situations à l'intérieur desquelles seront réalisées les tâches évaluatives, Mitchell (1989)⁶ propose la démarche suivante :

- d'abord rechercher des tâches qui peuvent se réaliser en situations réelles (ex : stages, milieu de probation, etc.);
- à défaut de situations réelles, choisir des situations-échantillons qui relèvent de ces tâches réelles (ex : stage partiel, laboratoire, jeux de rôles, projets, etc.);
- si l'on ne peut retenir de telles situations caractérisées par le contexte quasi « réel », évaluer la performance de l'élève dans des situations simulées (ex. : situations-problèmes, mises en situation, étude de cas, problèmes authentiques, etc.) en évaluant les connaissances au moment où elles sont utilisées pour résoudre des problèmes ou traiter concrètement des situations (traitement en profondeur).

Le type d'épreuve retenue doit permettre que :

- les moyens utilisés constituent réellement pour l'élève une occasion de démontrer les acquis de sa formation.
- les tâches proposées tiennent compte du niveau d'intégration auquel est parvenu l'élève au terme de son programme d'études.
- les tâches proposées ont un caractère d'authenticité.
- les tâches proposées sont représentatives de celles qui seront rencontrées par un débutant.

On retrouvera un exemple d'épreuve synthèse de programme à la page suivante.

⁶ L. Mitchell. « Evaluation of competency », cité par J. Burke, *Competency Based Education and Training*, NY, The Palmer Press, 1989.

Exemple d'épreuve synthèse de programme

Présentation du programmes Arts plastiques (500.04)

Le programme Arts plastiques (500.04) est un programme de formation préuniversitaire s'adressant principalement à celles et à ceux qui désirent poursuivre des études universitaires dans le domaine des arts visuels.

Cette formation polyvalente donne accès aux programmes universitaires suivants : Arts plastiques, Enseignement des arts, Histoire de l'art, Photographie, Arts graphiques, Design, Design appliqué, Arts pluricatégories (multidisciplinaires), Cinématographie et Scénographie.

Objectifs intégrateurs du programme Arts plastiques (500.04)

- Produire de la signification visuelle et artistique.
- Utiliser les éléments et les modes d'organisation du langage visuel. Exercer sa créativité artistique.
- Concevoir et réaliser des images fixes et en mouvement sous des formes diverses et variées.
- Établir des liens entre l'objet d'art, la matière, l'outil et les procédés techniques.
- Analyser, expliquer et critiquer des productions artistiques diverses du domaine des arts visuels.
- Prendre conscience des enjeux individuels, sociaux, politiques et historiques de la création artistique.

Description sommaire de l'épreuve synthèse de programme

L'épreuve synthèse de programme se présente à l'élève sous la forme suivante :

A. Production et diffusion

1. Produire une œuvre artistique en arts visuels. Cette œuvre témoignera de l'intégration des connaissances et des habiletés de l'élève, parvenu au terme de son programme de formation.
2. Exposer l'œuvre produite dans le cadre d'une exposition collective des finissantes et des finissants du programme, dans un contexte professionnel.

B. Processus et discours

3. Rédiger un texte informatif sur l'œuvre exposée.
4.
 - a) Rendre compte du processus utilisé dans la production de l'œuvre.
 - b) Analyser et situer celle-ci dans le contexte de l'histoire de l'art.

Cette partie de l'épreuve se réalise par une communication écrite présentée oralement, à l'occasion d'une table ronde ou de toute autre présentation publique jugée opportune.

Description détaillée de l'épreuve synthèse de programme

L'œuvre

Ses objectifs :

L'élève démontre l'intégration de ses connaissances et de ses habiletés à produire de la signification visuelle par la production même d'une œuvre artistique du domaine des arts visuels. Elle ou il fait preuve de ses habiletés à concevoir et à réaliser une œuvre d'art en utilisant des outils, matériaux, techniques et procédés propres à son champ de savoir.

Sa forme et son contenu :

L'œuvre produite dans le cadre de cette activité d'intégration est personnelle et novatrice et est réalisée dans une discipline du domaine des arts visuels au choix de l'élève. Elle ou il effectue ce choix en consultation avec l'enseignante ou l'enseignant parmi les disciplines suivantes : la sculpture, l'installation, la peinture, le dessin, la photographie, l'image numérique ou la vidéo. Sa décision peut s'arrêter sur une seule de ces disciplines ou sur l'intégration de deux ou plusieurs de celles-ci.

L'exposition collective

Ses objectifs :

Cette activité a pour objectif principal d'amener l'élève à présenter sa production au public dans un contexte professionnel. L'élève doit ainsi démontrer ses habiletés à organiser une exposition de ses productions, et ceci, en prenant en considération tous les aspects d'une telle activité. L'élève est impliqué dans toutes les étapes de réalisation : de la préparation technique à la mise en exposition de ses œuvres, en passant par la promotion de l'événement et la communication d'éléments d'information sur son œuvre exposée.

Sa forme et son contenu :

Une exposition présentant une œuvre de chacun des élèves du groupe-cours au Musée régional de Rimouski ou à tout autre endroit jugé pertinent et professionnellement acceptable. Cette exposition est accompagnée du matériel de communication utilisé habituellement dans tout contexte de réalisation professionnelle :

- Communiqué de presse
- Photos des œuvres exposées
- Carton d'invitation, affiche
- Textes sommaires de présentation de la démarche artistique personnelle des exposantes et des exposants
- Textes d'interprétation à l'intention du public

Tâches et responsabilités des élèves :

A. Responsabilités individuelles :

- Produire l'œuvre à exposer
- Rédiger un court texte qui informe sur l'œuvre
- Photographier l'œuvre exposée
- Collaborer à toutes les étapes du projet
- Offrir sa collaboration aux autres élèves du groupe-cours
- Collaborer au montage de l'exposition, sous la supervision des élèves désignés comme responsables de cette tâche
- Assister au vernissage de l'exposition
- Préparer une communication écrite qui sera présentée oralement à l'occasion d'une table ronde

B. Responsabilités partagées en groupes restreints :

- Matériel publicitaire : affiche et carton d'invitation; matériel de presse : communiqué et entrevues; matériel d'interprétation pour la salle d'exposition : textes et fiches d'identification des œuvres; planification de l'espace d'exposition, montage et accrochage
- Plans de montage et d'éclairage
- Identification, emballage et transport des pièces; montage technique des œuvres; éclairage des œuvres
- Préparation du vernissage : liste d'envoi des invitations
- Accueil des invités et présentation de l'exposition par une courte allocution

C. Responsabilités assumées par l'ensemble du groupe-cours :

- Conserver un climat favorable à l'expression des points de vue individuels, cela dans le respect de l'éthique relative à ce genre d'activité
- Assurer une qualité professionnelle à l'ensemble du projet

La communication écrite

Ses objectifs :

La communication écrite a pour fonction de vérifier l'intégration des connaissances et habiletés de l'élève sur le plan théorique et historique. Ce texte témoigne également des capacités de l'élève à utiliser adéquatement la langue française, à consulter des sources documentaires variées et à appliquer une méthodologie de travail et de recherche.

Sa forme et son contenu :

Un texte d'environ six pages, à double interligne, réalisé à l'aide d'un logiciel de traitement de texte et imprimé en cinq copies, sur imprimante à laser.

Le texte comprend les éléments suivants :

1. Le processus :
étapes franchies et choix faits dans la réalisation de l'œuvre.
2. La problématique développée :
hypothèses de travail, voies de recherche et choix esthétiques.
3. Description et analyse de l'œuvre :
éléments formels, structuraux et sémantiques interagissant dans le discours plastique.
4. Situation de l'œuvre dans le contexte de l'histoire de l'art :
relations entre l'œuvre de l'élève et une tendance, un courant ou un mouvement de l'histoire de l'art.
5. Sources documentaires consultées :
médiagraphie complète, incluant au moins deux références en langue anglaise.

La table ronde

Son objectif :

Cette activité a pour objectif principal de vérifier les habiletés d'argumentation et de communication orale de l'élève.

L'élève présente oralement sa communication écrite à l'ensemble du groupe-cours et aux membres du jury d'évaluation de l'épreuve synthèse de programme.

Sa forme et son contenu :

La présentation orale de la communication écrite se fait dans le cadre d'une table ronde impliquant le groupe-cours et le jury. L'activité se déroule sur deux périodes de cours et les élèves présentent leur texte à tour de rôle, selon un horaire établi à l'avance par le professeur.

Chaque élève dispose d'une période de temps limitée pour faire sa présentation. L'élève peut accompagner sa présentation de documents visuels ou de tout autre outil de communication jugé utile afin de rendre sa présentation la plus intéressante et la plus claire possible.

À la fin de leur présentation, les élèves répondent aux questions de l'assistance. Une période de discussion est prévue à la fin des interventions individuelles. L'assistance et les participants à la table ronde échangent alors à partir des idées exposées dans les communications.

Contexte de réalisation

La production de l'œuvre à exposer

Une fois les premiers cours d'introduction et de préparation au projet d'intégration terminés, l'élève travaille individuellement ou en équipe réduite. Il a des rencontres régulières avec l'enseignante ou l'enseignant et occasionnelles avec le groupe-cours.

La production de l'œuvre se réalise en atelier et est supervisée par l'enseignante ou l'enseignant. Le travail se poursuit d'une façon régulière à l'extérieur de la période réservée à l'horaire de l'élève (cela en respectant la pondération attribuée au cours).

Durant la réalisation de son projet, l'élève tient un journal de bord. Ce dernier est remis régulièrement à l'enseignante ou l'enseignant, ce qui lui permet un suivi de la démarche individuelle de l'élève.

L'exposition collective

L'enseignante ou l'enseignant informe les élèves des diverses formes que pourrait prendre cette partie du projet d'intégration. À la suite de cette présentation, une réflexion critique amène le groupe-cours à préciser le choix des modalités de cette partie du contexte de réalisation de l'épreuve synthèse de programme.

Lorsque s'amorce l'étape de préparation de l'exposition collective, les rencontres de groupe sont plus fréquentes et ceci jusqu'à la réalisation de l'exposition.

Les élèves forment des équipes qui se partagent le travail de production de l'exposition. La supervision des équipes est assumée par l'enseignante ou l'enseignant.

La communication écrite (présentée oralement)

Une fois l'exposition inaugurée, l'élève poursuit sa démarche individuellement, rencontrant régulièrement l'enseignante ou l'enseignant qui l'appuie pour la réalisation de sa communication écrite.

Le groupe-cours se retrouve au complet dans les deux dernières semaines du trimestre pour les présentations orales des communications écrites. On procède ensuite à l'évaluation formative individuelle et collective du projet.

L'évaluation de l'épreuve synthèse de programme

La production de chacun des élèves est évaluée par un jury formé de trois enseignantes ou enseignants du programme et, si possible, d'une représentante ou d'un représentant du milieu professionnel.

Étapes de réalisation

1. Préparation à la réalisation du projet d'intégration :
Méthodologie et formule pédagogique adoptée pour cette activité.
Règles et éthique du travail en équipe.
Planification du travail à réaliser.
Horaire des rencontres.
2. Choix et définition de la problématique du projet individuel, approuvé par l'enseignante ou l'enseignant.
3. Prévision de la démarche individuelle, pour la réalisation du projet :
Travaux préparatoires (esquisses, essais techniques, maquettes, prototypes, ...).
Recherche documentaire.
Choix du processus, des techniques, des outils et des matériaux.
4. Établissement du calendrier de rencontres individuelles :
Évaluation formative régulière de la démarche et des résultats partiels obtenus en cours de réalisation.
5. Réalisation de l'œuvre en atelier.
6. Planification de l'exposition collective.
7. Répartition des tâches inhérentes à la préparation de l'exposition :
Préparation du matériel de communication pour la promotion de l'exposition : affiches et cartons d'invitation, communiqué de presse et photographies des œuvres exposées.

Rédaction des textes d'interprétation pour la salle d'exposition.
Esquisse du plan de montage (répartition de l'aire d'exposition).
8. Production de l'exposition :
Préparation au transport et emballage des œuvres.
Transport des œuvres.
Plan de montage définitif.
Montage et accrochage des œuvres.
Éclairage des œuvres.
Installation des textes d'interprétation et des cartons d'identification.
Préparation du vernissage.
Accueil du public, au moment du vernissage.
Entrevues aux médias.
Démontage de l'exposition, emballage et transport de retour des œuvres.

9. Préparation de la communication écrite pour la table ronde :
 - Recherche documentaire.
 - Plan détaillé du texte.
 - Rédaction et traitement informatique du texte.
10. Présentation de la communication écrite.
11. Évaluation formative individuelle et collective du projet d'intégration.
12. Évaluation sommative du projet d'intégration par un jury.

Cégep de Rimouski, 1999

Trois grilles pour soutenir l'évaluation ou l'autoévaluation d'une épreuve synthèse de programme⁷

1. Liste de vérification des documents nécessaires à l'évaluation d'une ESP
2. Description sommaire de l'ESP
3. Grille d'évaluation de l'ESP

⁷ Adaptation de Cécile D'Amour et du Groupe de recherche à Performa. *L'évaluation des apprentissages au collégial : du cours au programme*, [s. l.], 1996 URL : http://www.educ.usherb.ca/performa/documents/fiches/D_Amour_et_al.htm Université de Sherbrooke, Performa.

Grille1 : Liste de vérification des documents nécessaires à l'évaluation d'une ESP

Évaluation d'une épreuve synthèse de programme

Est-ce que le document concernant les éléments ci-après est :	complet	incomplet	absent
Données sur le programme			
1. Profil de sortie :			
— apprentissages essentiels à faire en formation générale			
— apprentissages essentiels à faire en formation spécifique			
2. Grille de partage des responsabilités d'enseignement qui concerne la formation spécifique incluant celles de la formation générale			
Données sur « l'épreuve »			
3. <i>Informations générales</i>			
a) nombre de volets			
b) agencement des volets			
c) importance relative des volets			
d) modalités pour porter un jugement sur l'ensemble de l'épreuve à partir des résultats obtenus pour les volets			
e) modalités de la rétroaction offerte à l'élève			
4. <i>Informations sur chacun des volets de l'épreuve</i>			
a) objets évalués et dimensions de l'intégration qui sont touchées			
b) moyens d'évaluation (ex. : projet, situation problème, etc.)			
c) indicateurs d'apprentissage			
d) critères d'évaluation et leur importance relative			
e) exigences minimales de chaque volet (seuils de réussite)			

Est-ce que le document concernant les éléments ci-après est :	complet	incomplet	absent
<i>Les conditions générales</i>			
f) conditions d'admission à l'ESP			
g) conditions de passation			
h) conditions de réussite			
i) conditions de reprise			
Données sur la préparation des élèves			
5. Information à propos de l'ESP qui sera communiquée aux élèves (quelle information? quand? comment?)			
6. Préparation lointaine, tout au long du programme : formation effectivement offerte et modalités d'évaluation de l'intégration des apprentissages dans les cours			
7. Préparation immédiate des élèves (notamment dans le cadre d'un cours de type « activité d'intégration »)			
8. Préparation à une reprise pour les élèves qui échouent			
Commentaires de l'équipe conceptrice			
9. Sur les choix faits (lesquels? comment? pourquoi?)			
10. Sur la relation postulée entre les indicateurs retenus et les acquis à évaluer			
11. Sur les aspects à améliorer dans les versions ultérieures de l'ÉSP			
12. Sur les modalités d'évaluation de l'expérimentation de l'ÉSP			
13. Sur les modalités envisagées pour l'élaboration ultérieure de versions équivalentes de l'épreuve			

Grille 2a : Description sommaire de l'ESP

Évaluation d'une épreuve synthèse de programme

Informations générales (voir Grille 1, élément 3)

	<i>Description sommaire de chaque élément</i>
a) nombre de volets	
b) agencement des volets	
c) importance relative des volets	
d) ce qui fait que l'élève a véritablement l'occasion de démontrer ses acquis	
e) modalités pour porter un jugement sur l'ensemble de l'épreuve à partir des résultats obtenus pour les volets	
f) modalités de la rétroaction offerte à l'élève	

Grille d'évaluation 2b : Description sommaire de l'ESP

Informations générales (voir Grille 1, élément 4)

	Description sommaire de chaque élément
a) objets évalués et dimensions de l'intégration qui sont touchées	
b) moyens d'évaluation (projet, situation problème, stage, résolution de problèmes, etc.)	
c) indicateurs d'apprentissage	
d) critères d'évaluation et leur importance relative	
e) exigences minimales pour chaque volet (seuils de réussite)	

Grille d'évaluation 2c : Description sommaire de l'ESP

Informations sur les conditions générales (voir Grille 1, élément 4f, g, h, i) :

	Description sommaire de chaque item
a) conditions d' <i>admission</i>	
b) conditions de <i>passation</i>	
c) conditions de <i>réussite</i>	
d) conditions de <i>reprise</i>	

Présentation

Cette grille est un instrument servant à l'évaluation d'un essai d'ESP : elle permet d'en systématiser l'analyse et de noter les jugements partiels qui serviront à porter un jugement d'ensemble. Durant la période d'expérimentation de l'ESP, elle peut être utilisée dans une perspective formative, pour soutenir l'élaboration d'épreuves qui soient plus satisfaisantes.

Toute grille d'évaluation est fondée sur des choix. Celle-ci repose sur un cadre de référence concernant l'évaluation sommative et l'intégration des apprentissages (éléments du cadre de référence qui sont valables pour l'évaluation tant à l'échelle d'un cours qu'à l'échelle d'un programme) ainsi que la définition et les exigences particulières de l'ESP.

Les exigences que doit respecter une ESP sont nombreuses du fait de la nature de cette épreuve (évaluation sommative de fin de programme) et de ses objectifs (fondamentaux, révélateurs de la capacité de transfert des élèves et résultant de l'intégration d'apprentissages nombreux faits dans les deux composantes du programme).

L'importance relative des diverses exigences varie selon le point de vue qu'on adopte : certaines sont incontournables :

- sur le plan **éthique** (la justice et l'équité, par exemple); et
- sur le plan **méthodologique** (la validité des instruments d'évaluation et la stabilité du jugement, par exemple);

d'autres sont d'une grande importance :

- sur le plan **pédagogique** (le caractère de défi et de stimulation de l'ESP et la rétroaction offerte);

une autre est majeure :

- sur le plan **pratique** (l'efficacité de l'opération).

On remarquera que toutes les données consignées au dossier d'une ESP (données sur le programme, sur l'épreuve proprement dite et sur la préparation des élèves ainsi que les commentaires de l'équipe conceptrice – voir Grille n° 1) sont utilisées pour porter un jugement sur l'essai d'ESP dont il est question, mais que ces données ne sont pas considérées isolément. En effet, pour juger du respect de chacune des exigences relatives à l'ESP, il faut considérer plusieurs données, simultanément et en tenant compte de leurs interactions.

Code utilisé pour noter les jugements portés

Pour le jugement d'ensemble porté sur l'épreuve

- I** signifie « insatisfaisante » : certaines exigences ne sont pas respectées et des aspects doivent obligatoirement être complétés ou améliorés.
- P** signifie « passable » : les exigences sont toutes minimalement respectées (et certaines plus que minimalement) mais plusieurs améliorations sont souhaitables.
- S** signifie « satisfaisante » : les exigences sont toutes respectées plus que minimalement.
- TS** signifie « très satisfaisante » : les exigences sont toutes respectées plus que minimalement et l'ensemble est caractérisé par un haut niveau de qualité.

Pour le jugement relatif à chacune des exigences

- NR** signifie « non respectée ».
 - MR** signifie « minimalement respectée ».
 - RS** signifie « respectée avec satisfaction ».
-

Grille 3 : Analyse qualitative d'une ESP

Grille d'évaluation de l'épreuve synthèse du programme de

Jugement d'ensemble fondé sur tous les jugements partiels consignés ci-après.

Insatisfaisante : _____ Passable : _____ Satisfaisante : _____ Très satisfaisante : _____

Exigence ⁸	NR	MR	RS
Données relatives au programme			
1. Comprennent les apprentissages essentiels du programme = <i>Profil de sortie</i> = Présentation claire, concise et organisée			
2. Comprennent des informations qui indiquent à quel moment et dans quel cours ils sont réalisés = Grille de partage des responsabilités d'enseignement = Informations sur les relations existant entre les apprentissages essentiels = Informations sur la progression de ces apprentissages			
Ces données font l'objet d'un consensus parmi les enseignantes et les enseignants			
3. de la formation spécifique			
4. de l'ensemble du programme			
Données relatives à l'épreuve d'évaluation			
A. Respect de la nature particulière de l'ESP			
5. Les objets d'évaluation retenus pour l'ÉSP sont représentatifs des apprentissages essentiels du programme			
6. Les objets retenus font appel à des apprentissages réalisés dans l'ensemble du programme d'études (les deux composantes)			

⁸ NR = non respectée MR = minimalement respectée RS = respectée avec satisfaction

Exigence ⁹	NR	MR	RS
7. Les objets retenus pour l'ESP couvrent bien les domaines à couvrir et les choix effectués en cette matière sont justifiés de façon satisfaisante.			
8. Les diverses dimensions de l'intégration des apprentissages sont présentes = Intégration des acquis (rétention, organisation, appropriation personnelle, conscience de ses acquis) = Intégration des acquis à sa pratique (dans les actions accomplies et dans le discours qui les justifie)			
B. Cohérence de l'évaluation avec la formation			
9. La formation effectivement offerte permet bien aux élèves de faire les apprentissages requis et d'atteindre le niveau d'intégration exigé par l'épreuve. On s'assure que ce qui est évalué est enseigné.			
C. Évaluation critériée de qualité			
10. Le jugement d'évaluation est de type critérié.			
11. Les critères d'évaluation sont clairement définis.			
12. Les exigences minimales sont clairement définies.			
13. Le niveau d'exigence est raisonnable, en ce sens qu'il correspond à ce qui peut être attendu, de façon réaliste, d'une personne diplômée.			
14. Le niveau d'exigence est comparable à celui d'autres ESP.			
D. Justesse du jugement d'évaluation			
15. <i>Par la validité du dispositif d'évaluation</i> Le nombre, la nature et l'agencement des indicateurs, dans les divers volets de l'épreuve, ainsi que le caractère d'authenticité des tâches, la qualité des instruments et la pertinence des conditions générales sont susceptibles de permettre de poser un jugement empreint de justesse sur ce qu'on cherche à évaluer.			

⁹ NR = non respectée MR = minimalement respectée RS = respectée avec satisfaction

Exigence ¹⁰	NR	MR	RS
<p><i>16. Par la pertinence et la rigueur du processus d'élaboration du jugement</i></p> <p>Le choix des évaluateurs, les modalités de travail et d'encadrement de ceux-ci, les modalités d'élaboration du jugement pour chacun des volets de l'épreuve et pour l'ensemble de celle-ci, et les repères utilisés pour porter ce jugement (critères d'évaluation, définition des exigences minimales) sont de nature à favoriser la justesse du jugement.</p>			
E. Stabilité du jugement d'évaluation et des résultats			
<p><i>17. D'un élève à l'autre, d'une équipe d'évaluateurs à l'autre</i></p> <p>Les conditions relatives à l'exercice du jugement sont établies de façon à favoriser la stabilité du jugement.</p>			
<p><i>18. D'une version de l'épreuve à l'autre</i></p> <p>Les différentes versions de l'épreuve sont conçues de telle sorte qu'elles assurent le plus possible la stabilité du résultat d'un élève, quelle que soit la version de l'épreuve subie.</p>			
F. Exigences touchant la relation de l'élève à l'ESP			
<p>19. L'épreuve est conçue de façon à constituer pour l'élève une occasion véritable de démontrer les acquis de sa formation (nature de l'épreuve, latitude laissée à l'élève, possibilité de se faire entendre, etc.).</p>			
<p>20. L'épreuve est conçue de façon à ce que le résultat reflète de façon juste le degré de maîtrise atteint par l'élève au terme de son programme d'études.</p>			
<p>21. L'épreuve est conçue de façon à ce que le résultat reflète de façon juste le degré de maîtrise atteint par cet élève, en tenant compte du caractère nécessairement singulier de l'intégration à laquelle il est parvenu.</p>			
<p>22. L'épreuve est de nature à constituer pour l'élève une activité signifiante, un défi, une entreprise stimulante et motivante.</p>			

¹⁰ NR = non respectée MR = minimalement respectée RS = respectée avec satisfaction

Exigence ¹¹	NR	MR	RS
23. Des mesures sont prises pour que les règles du jeu qui marquent l'opération soient connues et comprises des élèves.			
24. L'évaluation à l'échelle des cours a été conçue de façon à permettre à l'élève d'avoir l' heure juste en ce qui concerne sa progression vers l'atteinte des apprentissages évalués par l'ESP.			
25. Des modalités sont prévues pour communiquer aux élèves une rétroaction sur l'épreuve, ceci dans le but premier de leur permettre de saisir le bien fondé du jugement porté par les évaluateurs, mais également pour les éclairer sur l'état de leurs acquis au moment où ils entrent dans une nouvelle période de leur formation continue.			
26. Des mesures sont prises pour que l'élève qui échouerait l'ESP puisse se préparer adéquatement à passer une reprise.			
G. Exigences relatives à l'ensemble de l'ESP			
27. L'ESP élaborée fait l'objet d'un consensus parmi les enseignantes et les enseignants.			
28. de la formation spécifique			
29. de l'ensemble du programme			
30. L'ESP élaborée respecte la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.			
31. L'opération ESP est efficace : elle se fait correctement tout en respectant les responsabilités, le temps et l'effort de la part des enseignantes et des enseignants comme des élèves.			

¹¹ NR = non respectée MR = minimalement respectée RS = respectée avec satisfaction